

Informations pratiques

Rattrapage des jours fériés

Si jour férié **lundi, mardi, mercredi ou jeudi** > rattrapage le jour suivant.
Si jour férié **vendredi** > rattrapage le lundi suivant.

Encombrants sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement à domicile est à votre disposition.
Les personnes présentant des grandes difficultés de mobilité sont prioritaires.



Attention :
3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre).
Clôture du planning à la fin du mois précédent la collecte !

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...).

Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.

Déchetterie

La déchetterie est fermée les jours fériés

Horaires 2017

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h00 12h00	Fermé	Fermé	Fermé	8h00 12h00	9h00 12h00	9h00 13h00
Après-midi	13h30 18h30	Fermé	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	Fermé

Une nouvelle déchetterie est à votre service depuis le 02 janvier, située Parc d'industries Moselle Rive Gauche.

Informations :
Service déchets Moselle et Madon
Tél. 03 54 95 62 41 / www.cc-mosellemadon.fr

Calendrier de collecte



Ordures ménagères et emballages recyclables

2017

Ordures ménagères

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine
Bac à sortir la veille après 19h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville-sur-Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeulley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Messein Pulligny Richardmémil

Emballages recyclables

Sacs jaunes collectés 1 vendredi sur 2

Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardmémil, Thélod, Viterne, Xeulley

13 et 27 janvier	06 et 20 janvier
10 et 24 février	03 et 17 février
10 et 24 mars	03, 17 et 31 mars
07 et 21 avril	14 et 28 avril
05 et 19 mai	12 et 26 mai
02, 16 et 30 juin	09 et 23 juin
14* et 28 juillet	07 et 21 juillet
11 et 25 août	04 et 18 août
08 et 22 septembre	01, 15 et 29 septembre
06 et 20 octobre	13 et 27 octobre
03 et 17 novembre	10 et 24 novembre
01, 15 et 29 décembre	08 et 22 décembre
12 et 26 janvier 2018	05 et 16 janvier 2018

*** ATTENTION, pas de collecte les jours fériés.
Voir les jours de rattrapage page 4**

Le tri : mode d'emploi



Les ordures ménagères

Vos ordures ménagères sont collectées dans votre **bac noir** normalisé.

Le bac doit être sorti la veille de la collecte après 19h.

Afin de faciliter la tâche des ripeurs, placez la poignée de votre bac côté rue.

toutes les semaines !



Les emballages recyclables

tous les 15 jours !



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Emballages en carton, boîtes d'oeufs (carton)



Les bouteilles, flacons et bidons en plastiques (vides)
Autorisé : lave-glace, combustible liquide, gros volume



Cartons bruns pliés
(pour les grosses quantités, préférez la déchetterie)

> **sac jaune**
ou bac jaune



Les points tri



> conteneur **papier**
TOUS les papiers



> conteneur **verre**
bouteilles, pots, bocaux



conteneur **vêtements**
vêtements, chaussures, petite maroquinerie, linge de maison (articles à déposer dans des sacs fermés)



Les cartouches d'encre, piles et accumulateurs

Déposez-les dans les **mairies**, les bureaux de **poste**, les **écoles**, chez les **commerçants** ou en **déchetterie**.

Equipements électriques et électroniques



Déposez-les à la **déchetterie** ou faites les reprendre par votre **revendeur**.

Les déchets verts

L'ensemble des déchets verts que vous déposez à la déchetterie et dans les bennes dédiées (Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Maron, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardeménil, Sexey aux Forges, Thélod, Viterne, Xeuilley) sont compostés et vous sont redistribués. Un engrais bienvenu pour vos plantations !

Des distributions de compost auront lieu dans le courant de l'année 2017 (dates et lieux communiqués ultérieurement).



Collecte des déchets médicaux



Des boîtes à aiguilles adaptées à la récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement sont **remises gratuitement par l'ensemble des pharmacies du territoire** sur simple demande.

Il vous suffit ensuite de rapporter à la pharmacie vos matériels de traitement usagés dans les collecteurs.

Liste complète des points de collecte sur : <http://nous-collectons.dastri.fr/>

